



Compte-rendu

Comité Technique extraordinaire de l'AEFE

19 mai 2022

Présents pour le SNUipp-FSU : Alessandra Diakhate (HDF/Sénégal) et Marc Biau (Colombie) titulaires
Clémence Chaudin et Bruno Ribard, experts HDF.

Le Directeur de l'Agence ouvre ce Comité technique, le quorum est atteint. Le secrétariat permanent est assuré par l'AEFE.

Sommaire

1. Points d'actualité

2. Approbation du compte rendu de la séance du 15 février 2022 **AVIS**

3. Instruction générale des recrutements des personnels enseignants détachés dans le réseau

4. Projet d'arrêté modifié portant création du CSA **AVIS**

5. Carte des emplois 5ème phase 2022-2023 **AVIS**

1- Points d'actualité

Le Directeur présente plusieurs points sur lesquels nous sommes intervenus également.

Haïti

Le Lycée français Alexandre-Dumas de Port-au-Prince fonctionne à distance depuis septembre et cela va continuer. Les enseignants détachés sont hors du pays et ne pourront pas revenir dans un avenir proche. Les personnels de droit local demandent un fonctionnement hybride, mais à ce jour le MEAE ne l'autorise pas compte tenu des risques notamment sur le trajet.

La baisse des effectifs est inquiétante pour la pérennité économique de l'établissement. L'Agence est en lien avec l'établissement pour évaluer l'impact sur la carte des emplois. Au sujet des

examens, des discussions sont en cours pour les faire passer en contrôle continu (le grand oral est maintenu avec examinateur à distance).

Russie

L'Agence indique que 77% des résidents du lycée français de Moscou sont actuellement en France. Les personnels franco-russes envisagent de revenir en Russie en utilisant leur passeport russe. Les classes fonctionnent en alternance à raison de 2 demi-journées par semaine. Au sujet des examens, les épreuves se sont bien passées dans des conditions d'examens en Russie ou en France. Le Directeur indique que la situation est précaire avec le départ de 34 diplomates français avec de possibles impacts sur le lycée.

Suite à certaines remontées dont elle dispose, la FSU se fait l'écho de la demande exprimée par certains personnels de reprendre en présentiel. Le Directeur répond que l'Agence ne peut contourner les décisions politiques prises par la France, et ce même si des personnels français sont encore sur place.

Ukraine

L'Agence indique que les personnels du lycée français Anne-de-Kiev travaillent à distance. Concernant les élèves, 153 sont en distanciel (132 en France) et 43 sont dans d'autres établissements d'Ukraine. Les examens seront passés au plus proche de leur domicile. Les trois ou quatre élèves de terminale qui sont encore en Ukraine passeront le bac en contrôle continu (sauf le grand oral).

La FSU a rappelé la situation extrême dans laquelle se trouvent les personnels de l'établissement. Elle salue le suivi effectué par les services de l'Agence et les remercie ; cependant cela ne résout pas tout malheureusement et se pose la question, outre de l'aide aux personnels, du maintien des établissements. Seul le maintien de l'établissement permettra aux personnels, qu'ils soient de droit local ou résidents, de conserver leur poste. Il est indispensable que des perspectives leur soient données.

Le Directeur remercie également ses équipes et déclare que l'Agence fera le maximum pour maintenir ses établissements ouverts. Cela dit, une adaptation devra être faite selon la situation et si la voilure doit être revue à la baisse, les personnels de droit local doivent être préservés. A Kiev, aucune décision sur l'avenir de l'établissement n'a été prise pour le moment. Mais si un établissement perd trop d'élèves, il faut forcément prendre des décisions de gestion.

Shanghai

Selon le Directeur, la situation est très complexe. Le CA du lycée français de Shanghai a souhaité garder l'enseignement à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les personnels de droit local peuvent quitter le pays et enseigner d'où ils veulent. En ce qui concerne les personnels résidents, la question de l'EAD depuis la France est caduque puisque qu'aucune levée du confinement n'est d'actualité.

Le Directeur réitère le principe général de maintenir les personnels détachés sur place mais se dit prêt à examiner des situations exceptionnelles et très documentées.

La FSU remercie l'Agence de prendre en compte les situations individuelles. Mais le cas par cas ne suffit pas : de graves problèmes d'approvisionnement sont subis par tous les personnels, dont

certains veulent continuer leur enseignement à distance depuis la France. Sans perspective, le risque est d'avoir des personnes en totale détresse. Ceux qui veulent et peuvent rentrer doivent pouvoir le faire, il faut que le Directeur revoit son positionnement.

Le Directeur maintient sa première réponse, c'est le cas par cas qui s'appliquera. La FSU estime que nous sommes dans une situation de non assistance à personne en danger tant physiquement que psychologiquement. La responsabilité de l'Agence est engagée.

En complément, le Directeur indique qu'à **Pékin** la situation est semblable mais le confinement s'effectue par quartiers, avec des décisions du jour au lendemain. L'Agence est consciente de la situation en Asie et est en train d'examiner ce qui peut être fait sur le coût des voyages. Après échanges avec les organisations syndicales, le but est de présenter des mesures au prochain CA de l'Agence.

2- Instruction générale des recrutements des personnels enseignants détachés dans le réseau

La Direction des Ressources humaines présente une instruction de recrutement des détachés pour la rentrée 2022. Ce texte, transitoire, s'appuie sur le futur décret - qui n'est cependant pas encore publié - de manière à ce qu'il soit éventuellement encore possible de recruter des détachés sur les postes non pourvus à la rentrée 2022.

Pour la FSU, comment se prononcer sur un texte qui fait référence à un décret qui n'est pas encore en vigueur ? Comment le CT peut-il se prononcer sans une base réglementaire, c'est-à-dire se référer à un texte qui n'existe pas ? Aujourd'hui, les seuls textes qui existent, ce sont le décret 2002-22, le Code de l'Éducation, et l'arrêté de 2007.

Le Directeur répond qu'il s'agit d'anticiper, pour pouvoir recruter au mieux pour la rentrée 2022.

D'ici la fin de l'année scolaire, des groupes de travail devraient être réunis dans chaque pays pour classer les candidatures sur les postes de résidents non pourvus, selon la même configuration que les Commissions Consultatives Paritaires Locales en suivant les barèmes et priorités habituellement définies par l'Agence :

- 1) titulaires non résidents,
- 2) résidents touchés par une mesure de carte scolaire postulant sur un emploi dans leur pays de résidence,
- 3) conjoint·es d'enseignant·es des établissements en gestion directe ou conventionnés et d'expatrié·es du MEAE.

L'AEFE souhaite la création d'une quatrième priorité pour des candidats titulaires acceptant un emploi en tant que personnel de droit local à la rentrée 2022 sur un poste publié en tant que poste de résident lors de la campagne de recrutement de mars dernier, dans l'hypothèse où un poste de détaché serait à pourvoir.

La DRH souhaitait déclarer irrecevables les candidatures de collègues qui auraient déjà reçu un avis défavorable à leur détachement, afin de gagner du temps dans les procédures de recrutement. La FSU défend la recevabilité de ces candidatures. La DRH accepte le principe, tout en maintenant qu'elle se réserve le droit de ne pas transmettre les demandes de détachements de candidat·es qui auraient déjà essayé un refus précédemment.

Le Directeur de l'AEFE insiste sur la nécessité d'approuver ce texte : un vote contre unanime des organisations syndicales imposerait de le présenter à un Comité Technique ultérieur et retarderait d'autant la possibilité de lancer une nouvelle campagne de recrutement avant la fin de l'année scolaire.

Ce texte ne peut satisfaire la FSU car il s'appuie sur un décret qui n'est pas encore publié et entérine la suppression des commissions paritaires. Pourtant, le nouveau décret n'implique pas la fin pure et simple des commissions paritaires, qui continuent d'être le cadre légal de recrutement de l'Agence en vertu de l'arrêté de 2007 qui n'a pour l'heure pas été remplacé par un autre texte.

Ne souhaitant pas mettre en péril la possibilité d'obtenir encore des détachements pour les candidats à un poste dans le réseau pour la rentrée 2022, la FSU décide de refuser de voter sur ce texte ; elle est suivie par les autres organisations syndicales..

Refus de vote unanime

3- Projet d'arrêté modifié portant création du CSA

L'Agence présente une modification du projet d'arrêté portant sur la création du Comité social d'administration (CSA) afin d'y intégrer la répartition homme-femmes constatée cette année à l'Agence. Cette répartition a été établie, au 1er janvier 2022, à 61,5% de femmes et 38,5 % d'hommes. La composition du CSA de l'AEFE respectera donc cette répartition.

La FSU intervient pour signaler que cette modification intervient très en retard, bien après les délais fixés par le décret définissant les CSA et ce malgré les multiples relances de la FSU. L'Agence répond qu'elle n'avait pas encore les données.

VOTE : POUR à l'unanimité

4- Carte des emplois 5ème phase 2022-2023

Le directeur de la DDAR présente cette carte réduite et précise que la grande majorité des postes vacants à l'issue des opérations de recrutement seront gelés.

Suite à une intervention du SNUipp-FSU il répond que les quelques postes proposés à la fermeture sont très minoritaires.

Le SNUipp-FSU demande un point d'étape sur les postes non pourvus dans l'ensemble et secteur par secteur.

Le DDAR répond que sur l'ensemble du réseau 353 postes sont non pourvus à la date du 19 mai, nombre qui peut encore évoluer en fonction de la suite du recrutement.

total	ouvertures	fermetures
1er degré	4	7

Secteur Afrique

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Rwanda	Kigali	Ecole francophone ST Exupéry	PE rés.	2	
Tanzanie	Dar-es-Salaam	Ecole française Arthur Rimbaud		1	
Tchad	N'Djamena	Lycée français Montaigne			1
Zambie	Lusaka	Lycée Français de Lusaka	faisant fonction		1
Total				3	2

Le chef de secteur présente la carte scolaire générale et indique que l'équilibre est positif entre les ouvertures et les fermetures avec un bilan de plus un. Il précise que **128** postes sont non pourvus à ce jour dans son secteur.

Le SNUipp-FSU se félicite de l'ouverture des postes du 1er degré à Kigali au Rwanda et en Tanzanie et demande des précisions sur ces deux établissements.

Pour Kigali au Rwanda, le chef de secteur explique que ces ouvertures sont dues à un nouveau conventionnement de cet établissement. Au niveau des effectifs, il y a 620 élèves, les classes de première et terminale ne sont pas encore homologuées. L'évolution de cet établissement est très positive et l'agence envisage dans l'avenir de créer un poste de directeur primaire expatrié.

En Tanzanie il s'agit d'un glissement technique, donc d'une ouverture au 1er degré en compensation d'une fermeture au second degré. Cet établissement était en difficulté mais il se redresse petit à petit: il y aurait un effectif de 400 élèves prévu pour la rentrée 2022 et cet établissement est dans une dynamique d'extension d'homologation.

A **Ndjamen**a au **Tchad**, le SNUipp-FSU demande les raisons de la fermeture. Le chef de secteur répond qu'il s'agit d'une fermeture dans le premier degré et de l'ouverture d'un poste d'EPS dans le secondaire en compensation; le poste de résident 1er degré est non pourvu depuis deux ans. Il y a un Emfe (maître formateur) sur place qui malgré la charge de travail importante poursuit tant bien que mal la formation des contrats locaux.

A **Lusaka** en **Zambie**, le SNUipp-FSU demande des précisions sur cette fermeture. En effet, il s'agit d'un poste de directeur faisant fonction, en prévision de l'homologation de la classe de 6ème, un

recrutement est-il prévu sur un poste d'expatrié comme cela a été annoncé sur place ? Le CE s'est prononcé pour cette fermeture dans cette perspective. Les collègues ont vécu une année assez difficile et très peu d'informations précises ont été fournies sur place. Quelles sont les intentions de l'Agence pour cet établissement?

Le chef de secteur répond qu'il s'agit en effet de la fermeture du poste de directeur résident faisant fonction. L'ouverture du poste d'expatrié (directeur 1er degré ou principal de collègue) prévue au CT du 21 juin dépendra de l'homologation ou non de la classe de sixième.

Secteur Amérique

Pays	Ville	Nom/établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Haïti	Port au Prince	Lycée Alexandre Dumas	PE rés		2
Total					2

Pour cette zone, 62 postes sont non pourvus avec notamment de grosses tensions à Santiago (19 postes), à Haiti (6 postes), au Honduras et au Guatemala (5 postes). 22 postes du premier degré sont vacants.

Haiti : 726 élèves en 2018, 543 en 2021, 200 ou 220 à la rentrée prochaine. Les parents attendent de voir s'il y a un retour en hybride. Les 2 postes fermés à ce CT sont des postes vacants.

Le SNUipp-FSU précise qu'il existe 2 positions dans cet établissement selon qu'on est PDL ou résidents. Quel est l'avenir de l'établissement ?

Le chef de secteur explique que le secteur est mobilisé pour le suivi de cet établissement. Il précise qu'il y a trop de détachés au vu des effectifs. Il ajoute qu'il n'y a aucune volonté de fermer des postes en Amérique Latine.

Secteur Maghreb - Océan Indien

Postes non pourvus : 55 postes dont 13 vacants après CCPL

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Madagascar	Tuléar	Collège Etienne de Flacourt	directeur	1 directeur	1 directeur
Tunisie	La Marsa	Ecole Paul Verlaine			1
total				1	2

Pour cette zone, 55 dont 11 dans les EGD.

A **Tuléar à Madagascar** il s'agit d'un glissement d'un poste de directeur résident à un poste de directeur expatrié. Un nouvel appel d'offres est prévu en ce sens? Le chef de secteur et le DRH répondent qu'il sera pourvu ou en ayant recours à la liste de réserve ou avec un nouvel appel d'offres.

En ce qui concerne le poste à La Marsa en Tunisie, le SNUipp-FSU demande des précisions sur cette fermeture. Le chef de secteur précise qu'il s'agit d'un poste non pourvu au recrutement de mars et que la décision de fermeture est le résultat d'un échange entre l'établissement et le secteur en vue d'une "optimisation" de la structure de l'établissement.

Secteur Europe

Pays	Ville	Nom établissement	Poste	Ouverture	Fermeture
Portugal	Lisbonne	LF Charles Lepierre	faisant fonction de directeur		1
Total					1

Le chef de secteur explique que **45** postes sont non pourvus dans ce secteur dont 12 dans le premier degré. Le poste d' EEMCP2 prévu à Moscou sera ouvert à Munich. Pour le premier degré, il y a une fermeture d'un poste d'un résident faisant fonction de directeur à Lisbonne.

Portugal Lisbonne : Le SNUipp-FSU demande le pourquoi de cette fermeture et qui assurera les fonctions de directeur de la maternelle ? Un directeur expatrié sera-t-il nommé pour cette rentrée 2022 ou y aura-t-il une réorganisation interne ? Le Conseil d' Établissement s'est-il réuni ? Quel est le résultat du vote ?

Le chef du secteur répond que le CE a voté le 18 mai favorablement pour cette fermeture car il s'agit d'une démission très tardive de ce collègue et il y aura une possible ouverture d'un poste d'expatrié pour 2023. L'établissement mettra en place une solution provisoire localement en attendant.

Le SNUipp-FSU comprend l'urgence mais demande des informations sur la solution provisoire d'organisation pour l'an prochain. Le directeur expatrié assurera seul les deux fonctions ou y aura-t-il des coordinateurs résidents ? Selon notre contact sur place, il existerait un coordinateur résident qui augmenterait sa décharge.

Le chef de zone réitère qu'il s'agit d'une mesure prise en urgence car la démission du collègue a été très tardive. En ce qui concerne le coordinateur, il n'a pas de précisions complémentaires et fait confiance à l'équipe. Le directeur expatrié s'appuiera sur un coordinateur pour faire au mieux. Ce poste de coordinateur ne sera pas confié à un personnel résident puisque les textes de l'AEFE ne le permettent pas. Ce sera un coordinateur local . Il reverra cette situation avec le directeur.

Secteur Moyen-Orient, Proche-Orient

Pas d'ouvertures ni de fermetures prévues à ce CT pour cette zone.

Il y a 30 postes vacants de détachés au Proche-Orient dont 22 au Liban sur 72 supports au total ce qui représente 30% de postes vacants dans ce pays.

8 postes vacants sur 233 au Moyen-Orient.

Asie

Sur cette zone, il y a 34 postes vacants dont 8 en EGD, 9 au 1er degré et 25 au 2nd degré.

On ne présente pas d'ouverture ni de fermeture sur cette zone à ce CT.

VOTE CONTRE : FSU /SGEN. Abstention UNSA